

**COMMUNE DE
SEEBACH**

67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@wanadoo.fr



COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mai 2016

Absents excusés : Dominique SCHMITTHEISLER, Caroline CORNEILLE (procuration à Cornélia ROTT), Frank KREISS (procuration à François ROHMER), Francis WOEHL (procuration à Richard HAESSIG)

Secrétaire de séance : Lydie LUTZ

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

approuve, à 17 voix pour et 1 abstention, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2016.

2. PRESENTATION DU CRAC ZAC DES PRUNELLES

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame KIRCHEN pour la présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité. Le début des travaux de la tranche 2 est prévu pour 2018. La commercialisation des terrains de la tranche 1 permettra de réaliser la tranche 2. Au global, le déficit de l'opération était de 50 000 € au CRAC 2014 et il est proposé un déficit de 56 000 € pour le CRAC 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

approuve, à l'unanimité, le CRAC 2015 de la ZAC des Prunelles.

3. PERSONNEL : OUVERTURE DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE

Madame l'adjointe au Maire, Cornélia ROTT indique que l'agent Jérôme CHAPELLE remplit les conditions requises à compter du 1^{er} juillet 2016 pour obtenir un avancement de grade et passer d'adjoint technique territorial 2^e classe à adjoint technique territorial de 1^{ère} classe. Compte tenu de la qualité du travail accompli au sein de la commune, Monsieur le Maire a décidé de prononcer son avancement de grade, la Commission Administrative Paritaire ayant prononcé un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 3 mars 2016. En conséquence, il convient de procéder à la création du poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

décide, à 16 voix pour et 2 abstentions, de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2016.

4. PERSONNEL : FERMETURE DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Madame l'adjointe au Maire Cornélia ROTT indique qu'il convient de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe en rapport avec la délibération précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

décide, à 16 voix pour et 2 abstentions, de supprimer le poste permanent d'adjoint technique territorial 2^e classe à 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2016.

5. PERSONNEL : AUGMENTATION DES HEURES DU CONTRAT CAE DE 20H à 35H

Madame l'adjointe au Maire Cornélia ROTT propose de modifier le contrat de l'agent recruté en CAE en le passant de 20 à 35 heures. Elle rappelle que le contrat CAE permet une exonération de certaines charges patronales et une aide de l'Etat de 70 % qui n'est pas proportionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

décide, l'unanimité, de modifier le temps de travail lié au poste administratif CAE en le portant à 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} juin 2016.

6. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux. Le Centre de Gestion met en place un groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux par un partenaire extérieur. Il est proposé d'intégrer ce groupement de commande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.

précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité sont prévus au Budget Primitif.

7. PROJET D'AMENAGEMENT DIRECTEUR

Monsieur le Maire indique que la présentation du projet a été effectuée lors de la dernière réunion publique. Il s'agit ce soir de valider ou pas les orientations de ce projet. Il expose les enjeux liés au développement de ce projet pour l'avenir de sa commune à l'aide d'une présentation.

L'idée générale du schéma est de développer la centralité du village et son attractivité mais aussi d'organiser les espaces afin d'améliorer la mobilité et de favoriser les déplacements doux (piéton, vélo,..) d'une part. D'autre part, l'objectif est aussi de décliner en intra muros la trame verte développée en extra muros et ainsi d'appliquer à chaque espace du schéma (cœur de village, arrière de la salle des fêtes, nouveau lotissement et le long du Seebach) les aménagements paysagers destinés à valoriser la commune.

En zone centrale au niveau du terrain de foot actuel, l'aménagement devrait intégrer un supermarché de 800 m², une station-service, une maison médicale et une résidence séniors, le tout intégré dans un environnement paysager.

A noter que suite à la sollicitation du bailleur social OPUS 67 portée par Madame STAUB, OPUS 67 nous a répondu négativement sur le projet résidence sénior.

A l'arrière de la salle des fêtes, le schéma prévoit la construction d'un terrain de foot avec des équipements et une mutualisation entre le terrain de foot et la salle des fêtes afin de créer un véritable ensemble social, culturel et sportif. Enfin, la ZAC des Prunelles et le réaménagement des sentiers le long du Seebach intégreront les éléments de la trame verte et bleue.

Ainsi, le fait que ce projet s'inscrive parfaitement au niveau des politiques générales d'aménagement nous permet de pouvoir solliciter d'importantes subventions notamment au niveau de la Région.

Calendrier prévisionnel et estimation budgétaire :

Aménagement du Pôle Culturel et Sportif :

- 2016 : Etudes des besoins (comité ASS, président SHR et associations, acquisitions foncières)
 - 2017 : réalisation des équipements
- Budget prévisionnel : 2 200 000 € HT (variable selon programme)

Aménagement du cœur de village :

- 2016 : modification du PLUi pour le passage de UE en UB
 - 2017 : Permis d'aménager et de construire
 - 2017-2018 : travaux de réalisation
- Budget prévisionnel : 800 000 € HT (hors cession des parcelles)

Projet trame bleue :

- 2016 : élaboration du projet avec l'AMO SDEA, montage des dossiers
 - 2017 : résultats des études
 - 2018 :-2019 : travaux de réalisation
- Budget prévisionnel : 500 000 € HT

Total investissement : 3.5 M€

Subventions escomptées : entre 800 K€ et 1M€

Grâce à un emprunt avec la caisse des dépôts et au label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le taux d'emprunt fixe à 30 ans pourrait d'être 1.75 % ce qui laissera des marges de manœuvre à la commune pour mener d'autres projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

approuve, à 14 voix pour et 4 voix contre, les orientations du projet d'aménagement directeur tel que présenté.

8. CONVENTION AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Seebach a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 12 mars 2015. En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes. Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP. Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux

frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions. Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante : projet Cœur de village.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

approuve, 14 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération relative au projet suivant : **Projet Cœur de village**, correspondant à 70 demi-journées d'intervention et des interventions optionnelles.

prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

9. CONVENTION CAUE

Monsieur le Maire précise que cette convention est différente de l'intervention initialement prévue par le CAUE dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEAN Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Pour des questions juridiques, l'ADEAN a été dans l'obligation d'organiser une consultation et a retenu un groupement de bureau d'études.

Toutefois, de par son statut, le CAUE est amené à accompagner les collectivités sur des projets à haute valeur architecturale et environnementale. C'est le cas du projet de Seebach qui a besoin de disposer d'un intervenant compétent en la matière et d'être accompagné sur la globalité de ses projets afin de garantir une forme de cohérence et de réussite en terme d'aménagement..

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

approuve, 17 voix pour, 1 abstention et 1 absence de vote, la convention avec le CAUE.

10. SITUATION UAS ET STREISSELHOCHZEIT

Monsieur le Maire lit l'intervention du Maire de Seebach Raymond WEISSBECK en 2004 :

« Il va être un rappel de l'esprit de la commune vers l'UAS et les associations dans un premier temps et en deuxième partie une information et un commentaire d'un arrêté préfectoral et d'un courrier du préfet concernant la REGLEMENTATION DES DEBITS DE BOISSONS. (remis contre signature aux présidents ou représentants des associations représentées).

L'esprit de la commune.

C'est sous le contrôle de mes collègues ici présents du CM et avec leur accord que je peux dire que la commune a toujours fonctionné et continue sur la même voie à privilégier trois axes :

- 1. Toute activité de l'UAS et de ses membres doit s'exercer dans un **cadre de sécurité dû au public et aux membres.***
- 2. L'activité de l'UAS doit se faire dans un cadre facilité pour les clients, **respectueux pour les riverains et digne pour l'UAS et son image.***
 - Afin que les manifestations de la SdF évitent de moins polluer en stationnement les rues, nous avons agrandi les parkings, ce qui est un atout supplémentaire pour la Salle.*
 - Dès cette année aussi, la commune mettra un bureau plus spacieux et entièrement rénové à disposition de l'UAS.*
- 3. En cas de décisions de l'UAS, **la commune est prête à accompagner les projets dans la mesure***

de ses moyens et s'ils correspondent à son intérêt et à des besoins qu'elle estimera viables et réalistes à long terme.

4. A titre personnel, je suis heureux qu'une réflexion en profondeur soit menée à nouveau sur les objectifs de l'UAS. »

Douze ans après, les mêmes éléments sont pointés et la réaction est bien différente.

M. Le Maire informe le conseil municipal des dernières décisions de l'UAS à l'occasion du dernier CA. Contre l'avis de la Mairie, le CA de l'UAS s'est prononcé favorablement à l'achat du corps de ferme Rott, puis quelques membres du bureau ont décidé de ne pas organiser de Streisselhochzeit en 2016 sans information préalable de la Commune, partenaire incontournable de la manifestation. Après avoir omis de répondre favorablement à l'invitation de M. le Maire de venir apporter des explications à cette situation très préjudiciable pour la commune, le Président de l'UAS et l'ensemble de son bureau ont finalement décidé de démissionner de leurs fonctions et ce à quelques semaines de la Streisselhochzeit.

Aujourd'hui, le fait que ceux qui ont démissionné et qui sont responsables de cette situation de défiance et d'obstruction vis-à-vis de la Mairie, continuent de siéger majoritairement au Conseil d'Administration de l'UAS constitue un problème majeur sur le fond et l'avenir de la relation entre Mairie et l'UAS.

Le Maire espère qu'un sursaut des citoyens et des bénévoles de la Streisselhochzeit permettra de sauvegarder le patrimoine vivant de la fête vitrine de Seebach.

11. SUBVENTION A EQUIPE CAP POUR L'OPERATION EURA 2016 – PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de retransmission des matchs de l'EURO 2016 de football. La création de ces manifestations génère quelques frais et l'association sollicite une aide financière de 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,

décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 300 € à l'équipe CAP.

DIVERS

Il est procédé au tirage au sort pour l'établissement de la liste préparatoire du Jury des Assises pour l'année 2017. Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

- Madame ROTT KNOBLOCH Liliane, 69 rue des forgerons, Seebach
- Madame LUTZ Anne-Claire, 37 rue des romains, Seebach
- Madame WERNER Anne, 26 route de Aschbach, Seebach

Affiché à Seebach, le

Le Maire :
Michel LOM